



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE:

Conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal, un avis est donné à l'effet que les membres du conseil de la MRC de Joliette apportent un changement au calendrier des séances ordinaires 2022 adopté lors de la séance ordinaire du 24 novembre 2021, par la résolution numéro 230-11-2021.

La séance ordinaire du mardi 18 janvier 2022 – 16 h 30 se tiendra :

LE MARDI 18 JANVIER 2022 À 16 H

Cette séance sera tenue par vidéoconférence étant donné la situation actuelle (COVID-19).

DONNÉ À JOLIETTE, CE 13^e JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT DEUX.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Fortier', is written over a horizontal line.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par les membres du conseil, le 13 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 janvier 2022.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Fortier', is written over a horizontal line.

Signature